

# COM(2023) 557 final 13706 23 RESTREINT

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023/2024

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 06 octobre 2023

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 06 octobre 2023

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Recommandation de décision du conseil autorisant la commission à négocier un accord bilatéral relatif à la sécurité de l'aviation civile entre l'union européenne et l'Etat d'Israel

E 18200



**Ce document est disponible auprès du  
secrétariat de la commission des Affaires  
européennes.**